



# LE PETIT MOHONNAIS

MAI 2022

N°70

## Graines de champions !



Le 19 juin prochain, sur les landes de Saint-Marc, d'ordinaire si tranquilles, il y aura de l'animation. Un championnat de France mini-vert est organisé à proximité du village du Camboudin sous l'impulsion du Moto Club de Saint-Marc et l'égide de la Fédération Française Motocycliste.

Ce jour-là, sur nos terres de polyculture-élevage, nous n'assisterons pas à une visite en bout de champ d'essais sur différentes variétés de céréales ou encore d'association de graminées-légumineuses, mais bien à des courses de moto-cross sur un terrain aménagé pour l'occasion. Nous serons présents pour admirer et encourager des compétiteurs en herbe, ou plutôt, en culottes courtes. Il faut dire, que dans le jargon de la moto, on appelle « mini-vert » les minimes de 8 à 11ans qui pilotent des motos de 65cc et aussi les minimes de 9 à 12 ans pour la catégorie des 85cc.

Le moto Club de Saint-Marc est né en 2003, mais il faut remonter plus loin dans le temps pour retrouver la présence de ce sport dans le Porhoët. En effet, c'est en 1972, que M. Rasquin créa le premier Moto Cross de Mohon. Après une période d'interruption, le premier avril 1983, Mrs Maurice Robin de La TrinitéPorhoët, Gérard Flého de Ménéac et Yvon Gourier d'Evriguet fondent le Moto Club du Porhoët en coordination avec le Moto Club Lamballais.

C'est en côtoyant avec ses parents cet univers des motocyclistes, qu'un enfant du pays commence ce sport en 1985. Le jeune Sébastien progresse si vite qu'il gagne de nombreux titres. En 1987 et 1988, il sera champion de Bretagne de moto-cross et, en 1989, vice-champion de France du championnat mini-vert, catégorie « minimes ». Mais, pour arriver à un tel niveau, il faut participer à de nombreux championnats (au moins une dizaine) répartis sur la France entière. La saison débute en mars et de termine fin septembre. C'est ainsi qu'il sillonnera la France pour performer sur les circuits.

Pour les parents aussi, les week-ends étaient plutôt speed. La petite famille partait le vendredi soir après le travail dans un camion aménagé. C'est Bernard qui conduisait, madame n'ayant pas le permis poids lourd. Il fallait avaler les kilomètres au rythme du camion pour



Sébastien 1989

rejoindre soit Chateaufort les Martigues, Frontignan, soit Epinal, Maxeville (Nancy), Vincy Manoeuvre ou alors Gennes, Saint Barthélémy d'Anjou et j'en passe. Le championnat de motocross terminé, il fallait reprendre la route du retour pour être fidèle au poste dès le lundi matin : il y avait une entreprise à faire tourner et Sébastien poursuivait ses études. Mais, c'est bien connu : quand on aime, on ne compte pas.

Le motocross se déroule sur un terrain accidenté. Balloté de bosse en bosse, le pilote doit jouer d'astuces et d'anticipation pour assurer l'équilibre de sa monture. Cette discipline motocycliste requiert à la fois technique et agilité, un entraînement physique et une force morale certaine. Après une quinzaine d'années de pratique intensive, quelques fractures au palmarès et quelques douleurs en héritage, Sébastien a levé le pied mais reste très investi dans le Moto-Club de Saint-Marc

Christian Galliot, président de ce Club depuis 2009, considère cette discipline motocycliste comme une activité de loisirs. C'est sur le terrain de jeux de son enfance, que va se dérouler le championnat de France Minivert pour la seconde fois de son histoire. En 1993, Sébastien Tortelli, devenu depuis double champion du monde de motocross et champion des Etats-Unis participait à ce championnat.

Ces derniers temps, Christian et son équipe de bénévoles passionnés s'activent pour préparer le circuit réputé technique. Des travaux conséquents y ont été réalisés. Le terrain sera homologué par la Fédération Française Motocycliste avant de pouvoir accueillir les graines de champions qui assureront le spectacle. Le jour J, des voisins agriculteurs seront là, avec leur tonne à lisier, pour arroser le terrain à la demande. Tout est prévu : parking, buvettes, restauration rapide... Il ne manque que les spectateurs. Nous sommes impatients d'assumer ce rôle.

Anne-Marie CLERO

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Les documents budgétaires de la Commune

Ils répondent au principe d'annualité budgétaire et correspondent à l'année civile. Ils ont la particularité d'avoir deux sections (une section de fonctionnement et une section d'investissement) qui doivent chacune être votées à l'équilibre réel.

### ➤ Le budget primitif :

**C'est un budget prévisionnel.** Il recense toutes les prévisions de dépenses et de recettes pour une année en fonctionnement et en investissement.

**C'est aussi un document d'autorisation.** Une fois voté par le Conseil Municipal, il permet au Maire d'engager les dépenses dans la limite des sommes prévues et de poursuivre le recouvrement des recettes attendues. C'est le seul budget qui lève l'impôt.

### ➤ Le compte administratif :

**C'est le relevé exhaustif des opérations de dépenses et de recettes constatées au cours de l'année.** Il permet de juger la gestion de la Commune et de suivre l'évolution des programmes d'investissement.

**La comptabilité communale** suppose l'intervention de deux instances : le Maire et le Comptable public de la Commune. De ce fait, il y a deux types de comptes :

- Le compte administratif pour le Maire
- Le compte de gestion pour le Comptable public

## Commune : le compte administratif 2021

### • La section de fonctionnement

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes courantes, nécessaires au fonctionnement quotidien de la commune.

### Les dépenses :

Pour 2021, elles s'élèvent à **669 639.01 €** dont

- Les charges du Personnel pour 34.49%
- Les indemnités des élus pour 5.25%
- Les frais d'entretien des bâtiments communaux
- Les achats de fournitures et matières premières
- Les subventions aux Associations (54 433 €)
- Les intérêts des emprunts à payer (20 086.44 €)

### Les recettes :

Pour 2021, elles s'élèvent à **906 154.57 €** auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement de l'année 2020 (+587 577.15 €) soit un total de **1 493 731.72 €**.

Elles correspondent aux :

- Prestations fournies (locations diverses, loyers...)
- Produits de la fiscalité locale pour 309 092 €
- Dotations de l'Etat pour 318 487 €
- Diverses subventions

**Rappel :** les taux communaux appliqués en 2021 étaient de : **32.08%** pour le foncier bâti et de **41.52%** sur le foncier non bâti.

### • La section d'investissement

Elle concerne les actions liées aux projets de la Commune à moyen et long terme.

### Les dépenses :

Pour 2021, le total général des dépenses s'élève à **165 833.98 €** dont :

- Les dépenses d'équipement pour 105 337.45 €
- Le capital des emprunts pour 59 229.04 €
- Les dépôts et cautionnements pour 1 004.28 €
- Les opérations d'ordre pour 263.21 €

### Les recettes :

Pour 2021, le total des recettes est de **201 475.85 €**. Elles représentent :

- En subventions d'investissement : 120 762.91 €
- En recettes financières : 80 077.73 €
- En opérations d'ordre : 635.21 €

L'écart entre le total des recettes et les dépenses d'investissement est de 35 641.87 €. Il constitue l'excédent d'investissement à reporter au budget primitif 2022. Les restes à réaliser s'élèvent à :

- 465 853 € en dépenses engagées non mandatées
  - 111 950 € en recettes engagées non perçues
- Le déficit final de la section d'investissement est de **215 050.75 €**.

## Affectation du résultat-Année 2021-Commune

L'excédent de fonctionnement cumulé de l'année 2021 qui s'élevait à **824 092.71 €** est affecté à :

- La couverture d'autofinancement de la section d'investissement pour **215 050.75 €**
- L'excédent de fonctionnement reporté pour **609 041.96 €**

## Taux d'imposition communaux-Année 2022-

Les taux d'imposition sont inchangés par rapport à 2021 et fixés comme suit :

- 32,08% pour le foncier bâti
- 41,52% pour le foncier non bâti

## Les élections législatives

Elles se dérouleront les 12 et 19 juin 2021. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 18 heures à la Salle polyvalente de Mohon.

### Procurations :

Pour établir une procuration, vous avez deux possibilités :

- La téléprocédure « Maprocuration »
- La procuration établie par Cerfa papier

Le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée (commissariat de police ou brigade de gendarmerie) demeure indispensable.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Le transport scolaire-Année-2022-2023

La gestion des transports est une compétence de la Région. Au niveau de la Bretagne, tous les transports régionaux sont réunis sous un



même nom : « **Bienvenue sur le réseau BreizhGo** » Depuis 2017, c'est le Conseil Régional qui gère le transport scolaire dans toute la Bretagne en étroite collaboration avec les transporteurs et les acteurs locaux.

### ➤ Eligibilité au transport scolaire

Tout élève, à partir du CP, inscrit dans l'enseignement primaire ou secondaire jusqu'au baccalauréat dans un établissement public ou privé sous contrat ou dans un établissement d'enseignement et de formation agricole public ou privé sous contrat, peut bénéficier des transports scolaires. Il doit fréquenter l'établissement désigné par la sectorisation des transports scolaires disponible sur : [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh) Toutefois, des dérogations sont possibles pour être pris en charge sur des circuits existants, dans la limite des places disponibles et sans création de points d'arrêt.

### ➤ Les démarches d'inscription

Vous pouvez effectuer votre demande d'inscription en ligne sur le site : [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh), rubrique Transports scolaires (Collèges et Lycées).

**La date limite d'inscription est fixée au 18/07/2022.**

Il est systématiquement demandé une photo couleur de l'élève.

Pour les enfants inscrits dans une école primaire autre que celle de votre commune, veuillez contacter la centrale d'appel BreizhGo au 02 99 300 300 (prix d'un appel local) du lundi au samedi de 8h à 20h.

### Pour MOHON et la navette du RPI Mohon/Saint-Malo

Afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire, délimiter les circuits et définir les arrêts, un imprimé de demande d'inscription est à remplir et à remettre à la mairie de Mohon pour le 3 juin 2022.

Email : [mairie@56490mohon.com](mailto:mairie@56490mohon.com)

**Merci de nous signaler tout changement.**

### ➤ Les tarifs sont fixés comme suit :

La participation familiale est la même pour tout enfant pris en charge, y compris les maternelles.

- 120 €/enfant pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> enfant
- 50 € pour le 3<sup>ème</sup> enfant ; Gratuit au-delà

Ne pas joindre de chèque à la demande, une facture vous sera adressée.

## L'association : « Agriculteurs de Bretagne » a été créée en janvier 2012

La commune de Mohon soutient cette association via Ploërmel Communauté.

Des panneaux sont fixés aux portiques d'entrée de la commune.



Sa raison d'être : favoriser le dialogue entre les agriculteurs et le grand public avec le slogan :

« l'agriculture bretonne, ce sont ceux qui la font qui vous en parlent le mieux »

Parce que l'alimentation a une forte incidence sur notre santé, l'agriculture est au cœur du débat et des enjeux sociétaux.

La gouvernance : l'association est composée d'adhérents répartis en 6 collèges. Des groupes de travail sur des sujets spécifiques sont animés par des administrateurs référents.

Conscients de l'importance de l'agriculture dans l'économie régionale, agriculteurs et sympathisants, salariés, entreprises de transformation, établissements de restauration, écoles d'agriculture, organismes de services..., définissent les actions à mener pour expliquer, débattre, informer et promouvoir la diversité des productions bretonnes d'aujourd'hui.

Actions et missions : Elles sont orientées vers la communication, le dialogue et les rencontres pour échanger avec les hommes et les femmes sur les réalités d'un métier mal connu et reconnu.

Un fossé s'est creusé entre le monde agricole, l'agro-alimentaire, la distribution et le grand public. Pour lutter contre les idées préconçues et faire face à certaines idéologies, les actions se multiplient pour favoriser les échanges avec les consommateurs sur les marchés, dans les festivals bretons et sur les réseaux sociaux... Des visites de fermes sont organisées chaque année en juin et pendant l'été avec le réseau Rés'agri.

Les défis à relever : Entre terre et mer, l'agriculture bretonne est diverse et plurielle. Evolutive, elle doit aujourd'hui s'adapter aux dérèglements climatiques. Elle peine à assurer le renouvellement des générations.

La Bretagne est une terre de passions, de culture et d'agriculture, d'accueil et de partage. Quand nous visitons une région, nous aimons découvrir les produits de terroirs sublimés par des savoir-faire ancestraux ou retrouver ceux qui ont la saveur particulière de notre enfance. Il serait dommage de se priver de cette richesse au profit de produits alimentaires banalisés et standardisés au niveau planétaire.



## INFORMATIONS DIVERSES

### **Démarchages à domicile : la vigilance s'impose**

Jamais la Mairie de MOHON n'envoie de personnes au domicile des administrés. Il ne faut donc pas faire confiance aux gens qui se recommandent de notre part. En cas de doute, appelez la mairie au 02 97 93 94 20 ou, en dehors des heures d'ouverture, le portable d'astreinte du Maire au 07 60 45 74 78.

### **Fermeture de la boulangerie le 31 mai 2022 :**

Monsieur Vincent LACOMBE cesse définitivement son activité le 31 mai 2022.

Il est boulanger à MOHON depuis janvier 2002 et chacun a pu apprécier la qualité de sa fabrication.

Nous lui souhaitons le meilleur pour ses futurs projets.

### **Le « Studio le Rocher » organise :**

- Les 4 et 5 juin 2022 : un stage d'expression orale avec Delphine VESPIER. [contact@studiolerocher.fr](mailto:contact@studiolerocher.fr)
- Le dimanche 12 juin 2022 à 15h30 sous le Hangar à Coëtmeur : présentation de la programmation du **festival HANGAR#6** des 26 et 27 août 2022 suivie du concert (Nid de Coucou en duo).  
Merci de confirmer votre présence : [reservation@studio.leroche.fr](mailto:reservation@studio.leroche.fr)

### **Le 26 juin 2022 : Assemblée générale de la société de chasse**

Le rendez-vous est fixé à 9 heures à la Salle du Mille Club.

### **Le 2 juillet 2022 : kermesse de l'école du RPI/Mohon-Saint-Malo des 3 Fontaines :**

Elle aura lieu à la Salle des Fêtes de Saint-Malo des 3 Fontaines

Les enfants donneront un spectacle à **15 heures 30**. Après-midi récréatif : animations, jeux divers...

Buvettes, vente de gâteaux. Une tombola est organisée au profit des écoles du RPI ;

### **Le 2 juillet 2022, Mohon Reste Jeune organise une soirée récréative**

**Salle du Mille Club à MOHON à partir de 19 heures.**

Apéro musical, soirée avec DJ, Feu d'artifice tiré par « Bretagne Pyro », Buvettes, galettes-saucisses

Entrée libre

### **La bibliothèque municipale sera fermée du mardi 26 juillet au lundi 15 août 2022**

Elle est ouverte : Le mardi de **16h45 à 18h00**

Le samedi de **14h30 à 16h00**

L'association « **Lire à Mohon** » envisage de créer un site internet pour la rentrée. Affaire à suivre...

**Le dimanche 19 juin 2022, opération « Tous à la ferme »** : grâce à un moteur de recherche, il est possible de consulter la liste des fermes participantes selon les productions recherchées.

### **Equarrissage : les bacs d'équarrissage sont propres à chaque élevage.**

Ils ne sont pas destinés à recevoir les animaux morts des particuliers. En cas de perte d'animaux domestiques, vous pouvez appeler le service SECANIM. Renseignements en Mairie.

**Directeur de publication** : F. Mahieux ; **Rédaction** : A.M.Cléro ; **Impression** : Mairie de Mohon

**Mairie de Mohon** : Tél : 02.97.93.94.20 Site internet : [mohon.fr](http://mohon.fr) Courriel : [mairie@56490mohon.com](mailto:mairie@56490mohon.com)